



PROTÉGER LES DROITS DES ROMS



” *Les Roms sont ce que nous nous efforçons de devenir : de vrais Européens.*

Günter Grass,
prix Nobel de littérature

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

PROTÉGER LES DROITS DES ROMS

*Les vues exprimées dans ce document
sont de la responsabilité des auteurs
et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe*

Toute demande liée à la reproduction ou
à la traduction de ce document en tout
ou en partie doivent être adressée à la
Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex ou
publishing@coe.int). Toute autre
correspondance relative à ce document
doit être adressée à la Division égalité de
la Direction générale de la démocratie.

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (SPDP,
Conseil de l'Europe

Photo : Shutterstock

© Conseil de l'Europe, juillet 2015
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de Europe

Conseil de l'Europe :

Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. + 33 (0)3 88 41 20 00
www.coe.int

Représentant spécial
du Secrétaire Général
pour les questions relatives aux Roms
roma.team@coe.int

Sommaire

« AUX NOMS » DES PEUPLES	4
PERSÉCUTIONS ET MIGRATIONS : UNE LONGUE HISTOIRE	6
IDENTITÉ ROM (« ROMANIPEN » EN ROMANI)	8
DES SYMBOLES FORTS	11
LOGEMENT, EMPLOI, ÉDUCATION ET SANTÉ	14
STÉRÉOTYPES ET DISCRIMINATION	17
REPRÉSENTATION DES ROMS	20
LES ROMS ET LE CONSEIL DE L'EUROPE	23
DERNIÈRES AVANCÉES DE LA LUTTE POUR LES DROITS DES ROMS	26
LES ROMS ET LES AUTRES ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES	29
RESSOURCES DU CONSEIL DE L'EUROPE	32
RESSOURCES GÉNÉRALES	34



Fiche 1

« Aux noms » des peuples

10 à 12 millions de Roms en Europe

Les Roms, au sens de la définition utilisée au Conseil de l'Europe¹, forment en Europe un groupe qu'on estime de 10 à 12 millions de personnes. Ils sont présents dans la quasi-totalité des États membres du Conseil de l'Europe, et particulièrement en Bulgarie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (entre 9 et 10 %), en Slovaquie, en Roumanie, en Serbie (hors Kosovo²) et en Hongrie (entre 7 et 8 %), en Turquie et en Grèce (entre 2 et 3 %) ou bien encore en Espagne (environ 1,50 %).

1. Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».
2. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ces fiches thématiques, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Roms, Voyageurs, Tsiganes, Manouches, Sintés, Kalés, Gens du voyage... une profusion de noms

■ La dénomination «Roms», choisie lors du premier Congrès mondial rom en 1971, recouvre une multiplicité de populations. Les noms que ces populations se donnent diffèrent la plupart du temps de la terminologie utilisée par les non-Roms et les pouvoirs publics. La discrimination ancestrale à l'égard des Roms a également été à l'origine de dénominations parfois très péjoratives, comme l'est tout particulièrement le terme «tsigane» en Europe centrale et orientale, qu'on continue néanmoins d'utiliser pour la musique rom.

■ Il importe de distinguer les Roms/Sintés/Kalés, dont les ancêtres sont issus du nord de l'Inde, des communautés autochtones telles que les Travellers en Irlande et au Royaume-Uni, ou bien les Yéniches en Suisse et en France, même si ces deux catégories se rejoignent sur le mode de vie ou les difficultés auxquelles elles font face.

■ Les Roms sont, avec les Sintés et les Kalés, une des trois grandes branches des Roms. Les Sintés sont présents surtout dans les régions germanophones, le Benelux et certains pays nordiques, dans le nord de l'Italie et en France où ils s'appellent Manouches. Dans les régions de la péninsule Ibérique et au sud de la France (Provence) vivent les Kalés, plus communément appelés Gitans; on trouve aussi des Kalés dans le nord du pays de Galles et en Finlande (Kaalés). Les termes de «Gens du voyage» (au niveau administratif) et de «Voyageurs» (au niveau associatif), utilisés en France, en Suisse et en Belgique, recouvrent aussi des groupes non roms ayant un mode de vie itinérant. Dans un même État, il peut y avoir des communautés différentes: ainsi, en Allemagne et en Italie, on parle de «Roms et Sintés».

■ La terminologie en usage au Conseil de l'Europe a connu bien des avatars depuis 1970; l'Organisation, qui utilise aujourd'hui le terme générique de «Roms», a réalisé un glossaire terminologique qui prend en compte le point de vue des Roms.

” Voir le glossaire :
www.coe.int/roma (sous Outils et textes de référence)

Fiche 2

Persécutions et migrations : une longue histoire

■ Depuis leur départ de l'Inde entre le VI^e et le XI^e siècle, les populations roms ont connu une longue série de persécutions et de grandes vagues migratoires.

De l'Inde vers Byzance : l'histoire préeuropéenne

■ À l'époque de l'Empire byzantin, les populations roms migrent de l'Inde vers l'Europe, en passant par la Perse, l'Arménie et l'Asie mineure. Les branches orientales des populations roms sont encore présentes dans les pays du Caucase, en Turquie et au Moyen-Orient sous le nom de « Loms » ou « Doms ».

Installation en Europe et premières discriminations

■ Du XV^e siècle au XVII^e siècle, les Roms installés en Europe connaissent leurs premières expériences de discrimination dans l'Empire ottoman et en Europe centrale, notamment le servage et l'esclavage en Valachie et en Moldavie pendant cinq siècles (entre le XIV^e et 1864), ou encore la marginalisation et la persécution en Europe de l'Ouest.

Discrimination à l'époque des « Lumières »

■ Au XVIII^e siècle, période des « Lumières » dans l'histoire européenne, les Roms sont exposés à de nouveaux modes de discrimination : en Espagne, ils sont internés et il leur est interdit de parler leur langue ; dans l'Empire austro-hongrois, des lois ordonnent leur assimilation forcée ; en France, ils sont envoyés aux galères ; en Russie, en revanche, ils sont considérés comme des sujets égaux du Tsar et jouissent ainsi de tous les droits civils.

Deuxième époque de migration et intensification de la discrimination

Un deuxième mouvement migratoire se produit au XIX^e siècle : des populations roms d'Europe centrale et orientale partent alors pour d'autres régions d'Europe, et certaines même n'hésitent pas à traverser les mers. En 1864, l'esclavage des Roms est définitivement aboli dans les principautés roumaines. Néanmoins, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la discrimination s'intensifie, notamment dans les régions de l'ancien Empire austro-hongrois.

« Samudaripen » ou génocide des populations roms

La discrimination atteint son paroxysme durant la Seconde Guerre mondiale, avec le génocide orchestré par les nazis. On estime qu'au moins 500 000 Roms et Sintés ont été exterminés par le III^e Reich. Lors du procès de Nuremberg, aucune mention ne sera faite de ce génocide et aucune aide ou réparation ne sera accordée aux Roms qui ont survécu aux camps de concentration. À noter que certaines communautés et associations roms utilisent les termes « Pharrajimos », « Porrajmos » ou « Kalí Traš » au lieu de « Samudaripen ».

Troisième vague de migration et émancipation

La migration des Roms de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest, puis vers les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, débute dans le cadre des mouvements migratoires des travailleurs. Elle s'intensifie après l'effondrement de l'Union soviétique et de ses satellites, et la désintégration de l'ex-Yougoslavie. Les guerres balkaniques des années 1990 frappent les Roms à plusieurs titres : victimes de guerre, expulsés (notamment de la province du Kosovo en 1999), ils n'obtiennent qu'un statut de « réfugiés économiques » dans les pays de destination.

” Pour de plus amples informations, voir les fiches pédagogiques sur l'histoire des Roms, des premières migrations jusqu'au processus d'émancipation actuel, en passant par les grandes périodes de discrimination et d'extermination : www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoculture_fr.asp



Fiche 3

Identité rom (« Romanipen » en romani)

La langue romani

Le romani – la langue parlée par les Roms – est dérivé d’une langue parlée au nord de l’Inde, proche du sanskrit. Le romani a de nombreuses variantes qui ont fait des emprunts lexicaux aux langues autochtones : le persan, l’arménien, le turc et le grec avant le XIV^e siècle, puis le roumain, les langues des Balkans du Sud-Est et l’allemand. C’est dans les Balkans et en Europe du Sud-Est que la langue romani est encore la plus parlée. Elle figure sur la liste des langues protégées par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l’Europe (voir fiche 8).

La famille

Chez les populations roms, la famille est traditionnellement le fondement de l’organisation sociale, de l’activité économique et de l’éducation. C’est une cellule extrêmement soudée. Mais les difficultés de logement actuelles tendent à réduire la taille des groupes familiaux, de même que l’évolution du rôle de la femme et des jeunes qui ont souvent des velléités d’émancipation ou le souhait de s’éloigner de la cellule familiale.

La religion

Les cultes pratiqués par les populations roms sont variés et se rattachent généralement à la religion dominante du territoire sur lequel ces communautés se sont implantées. Ainsi, en Italie ou en Irlande, les Roms se disent volontiers catholiques, en Roumanie et en Russie orthodoxes, en Albanie et au Kosovo musulmans. Dans certains pays, la religion revendiquée et les fêtes religieuses pratiquées peuvent puiser dans plusieurs confessions, comme en Bulgarie où certains groupes sont baptisés par un prêtre orthodoxe et enterrés par le hodja musulman. Les rituels tournent principalement autour de la naissance et de la mort, et les pèlerinages sont l'occasion de rencontres entre les groupes familiaux. Depuis le milieu du XX^e siècle, le mouvement pentecôtiste connaît un grand essor parmi les communautés roms et joue également un rôle politique, comme force revendicatrice auprès des États, et comme garant du respect de certaines valeurs.

Le mode de vie

Les populations roms sont diverses ; elles se sont nourries au fil des migrations d'influences culturelles multiples. Identité par la diversité : les Roms sont ainsi parmi les populations les plus européennes qui soient. Depuis le Moyen Âge, elles entretiennent en effet des relations familiales transnationales, par-delà les frontières du continent.

Difficile de parler d'une culture rom unifiée tant les populations sont diverses. Mais elles ont en partage l'importance de la famille en tant que fondement de l'organisation économique et sociale, la fierté d'être différent, l'indépendance dans l'exercice d'un métier, l'absence d'enracinement territorial et l'éducation au sein du groupe familial.

Les particularismes forts que sont la vie communautaire, une économie marginale, la vie dans l'instant, la mobilité, la dispersion, la diversité dialectale, la solidarité peuvent devenir des obstacles dans des sociétés caractérisées par l'individualisme, l'accumulation du capital, la sédentarité, l'uniformité et la compétitivité. L'uniformisation culturelle due à la mondialisation a un impact sur l'identité rom qui se dilue avec les emprunts faits à la culture locale. Le durcissement des réglementations dans les différents États, les mesures répressives contre les campements et des conditions de logement difficiles pèsent aussi directement sur l'épanouissement culturel des Roms, et donc sur leur identité, le tout assorti d'un cortège de difficultés comme le repli communautaire, la délinquance, l'alcoolisme, la drogue et la déstructuration familiale.

L'art et la culture

■ L'art chez les Roms est avant tout un art de vivre. Lié à la mobilité, c'est l'art de voyager, de commercer, de fabriquer des objets transportables et de jouer de la musique. L'art des Roms se fonde la plupart du temps dans l'environnement immédiat, les rencontres traditionnelles des familles roms constituant le moment privilégié de l'expression artistique. L'art traditionnel rom, dont l'élément premier est l'oralité, est fortement mis à l'épreuve de la modernité et des nouvelles technologies. Par ailleurs, de nouvelles expressions s'affirment, dans la peinture, la sculpture ou l'édition de recueil de contes traditionnels.

■ Les Roms sont célèbres pour leur musique et de nombreux artistes roms font de grandes carrières internationales. On en veut pour exemple le jazz manouche et le flamenco andalou. Les non-Roms ont tendance à stéréotyper toute la communauté et à la réduire à une vie culturelle folklorisée, ce qui amène les Roms à politiser leur culture dans leur lutte pour affirmer leur identité.

Itinéraire de la culture et du patrimoine des Roms

■ Le patrimoine rom n'est pas aussi palpable qu'une église ou un monument. Mais les Roms ont autant laissé leur empreinte sur le paysage qu'ils se sont eux-mêmes imprégnés des différents espaces européens traversés.

■ L'itinéraire de la culture rom du Conseil de l'Europe retrace les migrations des populations roms et fait découvrir les artistes, les musiciens et les écrivains roms. Il a pour ambition de valoriser la culture des Roms, de faire connaître leurs conditions de vie et de donner une image positive d'un peuple qui a été trop souvent perçu négativement.

” *Carte de l'itinéraire :*
[www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/
culture/routes/roma_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/roma_fr.asp)



Fiche 4

Des symboles forts

Voyage et sédentarité

■ Le nomadisme n'a jamais été une spécificité rom. Les persécutions, les mesures d'expulsion, les grandes déportations – comme celles de la Seconde Guerre mondiale – et, de nos jours, les reconduites à la frontière ont obligé les Roms à sans cesse se déplacer.

■ Le voyage procède pour eux plus de la mobilité que du nomadisme ; il permet de s'adapter aux conditions d'emploi, comme les travaux saisonniers qui assurent leur survie. C'est aussi une manière de rassembler les familles à l'occasion d'un événement important de la vie. Pour eux, le voyage est un état d'esprit, même s'il demeure tout autant une nécessité économique. S'ils sont parfois contraints de s'arrêter, les Roms restent malgré tout des voyageurs dans l'âme. Une minorité de Roms européens a choisi un mode de vie itinérant, notamment en France ; la majorité des Roms en Europe sont toutefois sédentarisés (à près de 85%), même si la sédentarisation s'est souvent faite de manière forcée.

■ Les Roms se définissent comme une nation, mais une nation « sans territoire compact et sans prétention à un tel territoire » (5^e Congrès de l'Union romani internationale, Prague, 2000). Les Roms sont généralement des ressortissants des pays où ils résident. Ils ne revendiquent pas de territoire mais les mêmes droits que les autres citoyens.

Un drapeau et ses symboles

■ Le 1^{er} Congrès international des Roms, qui s'est tenu à Londres en 1971, a revendiqué le droit des Roms à être reconnu comme un peuple à part entière, et a adopté un drapeau, un hymne et une Journée internationale des Roms.

■ Le drapeau rom représente un peuple et non un État avec des frontières définies. La couleur bleue symbolise le ciel, la liberté, la spiritualité, l'éternel ; le vert, la nature, la terre, la fertilité et le matériel. La roue à seize rayons de couleur rouge symbolise la roulotte, le voyage, la croissance et le progrès, mais renvoie également aux origines indiennes des Roms, leur « mère-patrie » d'où ils ont émigré, puisque la roue s'inspire de celle du drapeau indien, la « Charkha », qui comporte, elle, vingt-quatre rayons comme les heures d'une journée.

*« Bleu, comme le ciel et la mer,
Vert, comme les forêts et les prairies
Rouge, comme le sang versé lors des persécutions
que nous avons subies au cours des siècles. »*

Vania de Gila-Kochanowski, Huguette Tanguy,
Parlons tsigane : histoire, culture et langue du peuple tsigane

Hymne

■ « Gelem, Gelem » est l'hymne de la population rom. Les paroles ont été composées par Jarko Jovanović, poète rom originaire de l'ex-Yougoslavie, dont une grande partie de la famille a été déportée et a péri à Auschwitz pendant la Seconde Guerre mondiale. La musique reprend un air traditionnel rom.

8 avril, Journée internationale des Roms

■ Le 8 avril, date de l'organisation du 1^{er} Congrès international des Roms, s'est imposé comme Journée internationale des Roms. Cette date fait aussi référence à une fête traditionnelle des Roms de Transylvanie, le « jour des chevaux », où l'on sortait les chevaux des abris d'hiver, ornés de guirlandes. Cette journée donne lieu à des manifestations culturelles partout dans le monde.

2 août, Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes roms et sintés de l'Holocauste (Samudaripen/Pharrajimos/Porrajmos/Kalí Traš)

■ Les Roms commémorent le Samudaripen le 2 août, date à laquelle 3 000 d'entre eux ont été assassinés à Auschwitz-Birkenau en 1944.



■ Le sort tragique des Roms reste méconnu et le Conseil de l'Europe s'emploie à inclure le génocide des Roms dans les politiques éducatives des Etats membres, en particulier grâce à son projet « Éducation des enfants roms en Europe » (voir fiche 5) : production de matériel pédagogique, organisation de manifestations et de réunions de travail. Sur un site web, développé en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, on trouvera une base de données sur cette période de l'histoire romani, une bibliothèque virtuelle, ainsi qu'une carte informative interactive.

” www.roma-genocide.org/fr

5 novembre, Journée internationale de la langue romani

■ L'Union romani internationale (IRU) a instauré lors de son 7^e Congrès en Croatie en 2008, le 5 novembre comme journée internationale de la langue romani. Celle-ci est protégée dans un certain nombre d'Etats membres qui ont ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

” http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/default_fr.asp



Fiche 5

Logement, emploi, éducation et santé

Les activités économiques traditionnelles

■ Traditionnellement, les Roms gagnaient leur vie grâce au travail des métaux, à la récupération et à la revente de matériaux divers, aux métiers du spectacle et du cirque, aux fêtes foraines et à la brocante, aux ventes sur les marchés, aux travaux agricoles saisonniers ou dans le bâtiment. Tout au long de l'histoire, c'est à la fois le besoin d'adaptation au marché du travail, la polyvalence acquise dès leur plus jeune âge et le désir de liberté qui ont poussé les Roms à se déplacer sans cesse et à exercer des métiers saisonniers.

■ La disparition des métiers traditionnels, la ségrégation des lieux d'habitation, le faible niveau d'instruction, l'inégalité d'accès à l'éducation et la transition économique dans les pays d'Europe centrale et orientale où les Roms ont été les premiers à être licenciés des entreprises d'État expliquent les forts taux de chômage que connaissent les communautés roms aujourd'hui et le recours à la mendicité pour survivre. Toutefois, il existe aussi des Roms exerçant le métier de chef d'entreprise, d'avocat, d'enseignant, d'élu local, de commerçant, de coiffeuse, etc. Mais souvent ils cherchent à passer inaperçus et ne se revendiquent plus en tant que Roms, de peur de perdre leur clientèle.

Des conditions de logement très dures et conditionnées par l'environnement

■ Les situations de logement des Roms sont très diverses. Des familles sont établies depuis plusieurs siècles dans une région et vivent dans des pavillons, des maisonnettes ou des appartements. D'autres groupes vivent en caravane ou en habitat mixte (maison et caravane ou mobil-home). Les roulottes sont devenues rares. Certaines familles habitent des logements sociaux exigus.

■ Les conditions de logement sont donc conditionnées par l'environnement immédiat, les attitudes d'accueil ou de rejet des populations voisines et les réglementations parfois strictes qui obligent les Roms à limiter leur stationnement dans le temps.

■ Nombreuses sont les familles roms en Europe qui sont contraintes de vivre dans des bidonvilles, sur des trottoirs, des bordures d'autoroutes, des zones industrielles, avec des logements de fortune faits de matériaux recyclés, sans eau potable, ni électricité, ni système de gestion des déchets. Les familles roms qui souhaitent mener une vie itinérante ont aussi de grandes difficultés à trouver des sites d'accueil convenables, non pollués, qui ne soient pas trop éloignés des écoles. Elles sont ainsi contraintes de rester dans des campements illégaux ou de se déplacer sans cesse.

Ségrégation et accès insuffisant à l'éducation

■ La moitié des Roms en Europe a l'âge d'aller à l'école. Or, aujourd'hui encore, près de 50 % d'entre eux n'ont jamais été scolarisés. D'autres le sont, mais reçoivent une éducation de qualité inférieure dans des écoles ségréguées. Chez les adultes roms, le taux d'analphabétisme dépasse souvent 50 % et est un frein à l'accès au travail.

■ Dans la plupart des régions d'Europe, les enfants roms n'ont pas accès à une éducation de qualité égale à celle offerte aux autres enfants ; l'absentéisme et le décrochage scolaires atteignent des niveaux inacceptables et continuent même d'augmenter. La pauvreté et, dans certaines communautés, les traditions créent des obstacles supplémentaires à l'éducation des populations roms.

■ Les pratiques discriminatoires et les préjugés sont la cause profonde de cette inégalité en matière d'accès à l'éducation. Certains enfants roms ne peuvent tout simplement pas accéder à l'école car leur lieu d'habitation en est trop éloigné. D'autres enfants roms sont placés dans des écoles isolées, à l'écart de la société, ou dans des classes pour enfants ayant des besoins spécifiques sur la seule base du critère socio-ethnique, sans évaluation psychologique ou pédagogique. L'éducation ségréguée exclut dès la petite enfance les enfants roms de la société et empêche les contacts entre enfants roms et non roms.

■ Le Conseil de l'Europe a lancé en 2001 un projet sur l'éducation des enfants roms visant à encourager les bonnes pratiques et à donner aux enseignants une formation sur la manière d'intégrer les élèves issus des communautés roms. Le projet produit tout un matériel didactique, notamment pour les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire.

” http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/leaflet_FR.pdf

Des indicateurs de santé défavorables

■ Dans beaucoup de pays d'Europe, on note de fortes différences entre les indicateurs de santé des Roms et ceux des populations majoritaires. L'espérance de vie des Roms est inférieure de 8 à 15 ans ; la mortalité, les taux de maladies infectieuses et chroniques sont beaucoup plus élevés dans cette communauté. Dans certains cas, l'amélioration de la situation sanitaire est une urgence pour les Roms.

■ Les populations roms sont nombreuses à vivre dans des zones éloignées des centres de santé et, de fait, ont du mal à y accéder. En cas d'urgence, les situations peuvent devenir dramatiques. Par ailleurs, les Roms ne possèdent pas toujours de papiers d'identité, ce qui complique encore davantage l'accès aux services de santé ordinaires. Des comportements discriminatoires de la part des professionnels de santé sont également constatés, en particulier chez les généralistes qui refusent de se rendre dans des quartiers ou campements roms. Enfin, des cas de stérilisations forcées de femmes roms (souvent illettrées) ont eu lieu jusqu'au début du XXI^e siècle dans certains pays.



Fiche 6

Stéréotypes et discrimination

L'antitsiganisme, une forme particulière de racisme

■ Le Conseil de l'Europe reconnaît l'antitsiganisme comme une forme particulière de racisme. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), dans sa Recommandation de politique générale n°13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms en donne une définition.

” http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GeneralThemes_en.asp

■ Les Roms sont la minorité la plus persécutée d'Europe. Les populations majoritaires nourrissent des stéréotypes séculaires à leur endroit, mêlant à la fois le regard méfiant du sédentaire sur le nomade et l'image du voleur sale et associable. L'envers de cette image est la vision romanesque qu'en a la culture populaire, qui occulte la dure réalité de leur vie.

■ La situation des Roms, souvent érigés en boucs émissaires, est aujourd'hui bien sombre, sur fond de crise économique mondiale, de montée de l'extrémisme, de lois discriminatoires sur l'immigration et de couverture médiatique incendiaire sur l'élargissement de l'Union européenne et son corollaire, l'arrivée massive de Roms. De nombreuses collectivités refusent aux Roms l'autorisation de s'installer et les relèguent dans des bidonvilles et des campements de fortune, ce qui ne fait que renforcer le cliché des Roms vivant dans des conditions d'insalubrité et de délabrement.

■ Le Conseil de l'Europe lutte contre ces préjugés à l'aide d'une campagne de sensibilisation appelée Dosta! (qui signifie «Ça suffit!» en romani). La campagne montre tout ce que les Roms apportent à la société. Mise en œuvre dans dix-sept États membres depuis 2006, elle a donné lieu à un site internet multilingue, des spots TV, des projets scolaires, des formations pour les médias et les enseignants, ou encore à un prix attribué par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe récompensant les collectivités locales qui ont mené une action pour le respect et la protection des droits des Roms.

” www.dosta.org/fr

Des droits au rabais

■ La grande majorité des Roms sont des ressortissants du pays dans lequel ils vivent mais ils ne jouissent pas toujours des mêmes droits que les autres citoyens. Pour de nombreuses raisons (isolement, analphabétisme, pauvreté, manque de confiance dans la police et le système judiciaire, ignorance des organismes de défense de leurs droits, etc.), les Roms sont isolés et peuvent être victimes d'abus de la part des autorités. Lorsqu'ils ne sont pas citoyens du pays où ils résident, les Roms ont de réelles difficultés à se faire reconnaître comme minorité.



■ Les femmes roms sont particulièrement marginalisées. De la part des autorités et de la population majoritaire, elles sont victimes des clichés négatifs habituels, mais aussi de pratiques comme la stérilisation forcée. Dans leur propre communauté, elles sont infériorisées et engagées dans des mariages précoces. Le Conseil de l'Europe prend des mesures pour encourager l'entreprenariat et l'autonomisation économique des femmes, et coorganise régulièrement des conférences internationales sur la question.

” <http://hub.coe.int/fr/roma-women>

■ Parmi les populations roms qui ont dû fuir leur domicile à cause des guerres – notamment celles dans les Balkans des années 1990 –, de l'extrême pauvreté et de la marginalisation, nombreuses sont celles qui se sont retrouvées prises au piège des réseaux de traite. Les femmes et les enfants restent particulièrement exposés aux risques de la traite dans un but d'exploitation sexuelle, de mendicité, de travail forcé, d'adoptions illégales et de prélèvement d'organes. Deux traités du Conseil de l'Europe contribuent à les protéger contre ce fléau : la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2008), axée principalement sur la protection des victimes de la traite, la sauvegarde de leurs droits et la poursuite des trafiquants, et la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2010), le premier traité international à ériger les abus sexuels en infraction pénale.



Fiche 7

Représentation des Roms

Émancipation

■ Le mouvement politique rom s'est affirmé à partir des années 1960 grâce à la création d'organisations roms, au lancement de campagnes de mobilisation mondiales, à la coopération avec des organisations internationales et à de récentes initiatives comme la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015, lancée par la Banque mondiale et l'Open Society Institute (voir fiche 10).

Le Forum européen des Roms et des Gens du voyage (Ferv)

■ Le Forum européen des Roms et des Gens du voyage» (Ferv) a été créé en 2004 à la suite d'un appel lancé en 2001 par la présidente de Finlande, M^{me} Tarja Halonen, lors d'une allocution au Conseil de l'Europe. Il a pour objectif de faire entendre la voix des Roms, de permettre aux communautés de formuler leurs espoirs et leurs préoccupations au niveau européen, de participer aux décisions les concernant. Le Ferv, dont le siège est à Strasbourg, est une instance autonome indépendante des gouvernements. Il réunit des représentants d'organisations internationales roms afin de défendre les droits des Roms et de veiller à ce qu'ils soient respectés.

” www.ertf.org

Le Forum des jeunes Roms européens (Feryp)

Victimes de violations de leurs droits fondamentaux, les jeunes Roms souffrent aussi d'un manque de connaissance de leurs droits et de leurs responsabilités civils. Ce forum, une ONG internationale basée à Strasbourg, soutient la représentation et les intérêts des jeunes Roms auprès des institutions européennes et s'attache à promouvoir la coopération et la formation des jeunes Roms responsables d'ONG.

” <http://www.feryp.org>

Le Réseau international des femmes roms (IRWN)

Le Conseil de l'Europe soutient le Réseau international des femmes roms, créées en 2003 en partenariat avec l'OSCE et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC). Le réseau qui, au départ, axait principalement son action sur l'accès des femmes roms aux soins de santé s'est depuis étendu à d'autres domaines, tels que l'accès à l'emploi, à la lutte contre les préjugés et la discrimination. L'IRWN est aussi un moteur de changement pour faire évoluer la communauté rom sur des sujets longtemps tabous tels que les mariages précoces, l'éducation des jeunes filles et l'homosexualité.

À la suite de la Conférence internationale des femmes roms d'Helsinki en septembre 2013, coorganisée par le Conseil de l'Europe et le Gouvernement finlandais, un nouveau réseau de femmes roms appelé « Phenjalipe » a vu le jour et développé une stratégie et un plan d'action.

” *Contacts :*
phenjalipe@gmail.com / Phenjalipe sur Facebook

L'histoire politique des Roms – Dates repères

- ▶ **1967** : Création du Comité international tsigane
- ▶ **1971** : Adoption du terme « Rom » lors du premier Congrès mondial rom à Londres. Adoption du drapeau, de l'hymne et de la Journée internationale rom (le 8 avril).
- ▶ **1978** : Le Congrès mondial rom réuni à Genève en 1978 crée l'Union romani internationale (Romani Ekhipé).
- ▶ **1979** : L'Union romani internationale obtient un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
- ▶ **Années 1980** : Période de stabilisation et d'affirmation des organisations roms.
- ▶ **Années 1990** : Explosion du nombre des organisations politiques et culturelles roms.
- ▶ **1994** : Juan de Dios Ramirez-Heredia devient le premier membre rom au Parlement européen après avoir été le premier membre rom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe entre 1983 et 1985.
- ▶ **2000** : Lancement, lors du Congrès de Prague, de l'idée d'une nation rom. Création d'un parlement international rom, basé à Vienne.
- ▶ **2004** : Création du Forum européen des Roms et des Gens du voyage, et signature d'un accord de partenariat entre le forum et le Conseil de l'Europe.
- ▶ **2005** : Neuf États d'Europe centrale et du Sud-Est rejoignent la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015 et s'engagent à améliorer les conditions socio-économiques et le statut de la minorité rom. Trois autres États les rejoignent en 2008-2009.
- ▶ **2008** : Deux députées hongroises au Parlement européen d'origine rom, M^{mes} Lívia Járóka et Viktória Mohácsi, encouragent tous les pays de l'Union à rejoindre la Décennie pour l'intégration des Roms. M^{me} Lívia Járóka sera dans la mandature suivante la seule députée rom du Parlement européen.
- ▶ **2008** : Adoption par l'Union internationale romani du 5 novembre comme Journée internationale de la langue romani.
- ▶ **2013** : Création de Phenjalipe, réseau international informel de femmes roms.
- ▶ **2014** : Deux nouveaux députés roms sont élus au Parlement européen : M^{me} Soraya Post, Suédoise, qui était la présidente d'IRWN, et M. Damian Draghici, Roumain, qui était conseiller du Président roumain et sénateur, et qui a été pendant un court laps de temps membre roumain du CAHROM et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.



Fiche 8

Les Roms et le Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire, championne des droits des Roms

■ En 1969, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est la première institution à avoir adopté un texte sur les Roms.

■ En 1963, elle a mis en lumière la contribution des Roms à la diversité culturelle de l'Europe et la nécessité de garantir leurs droits. En 2002, elle s'est penchée sur la nouvelle vague migratoire des Roms en Europe et sur l'importance de leur statut juridique.

■ En 2003 et en 2005, elle a consacré deux textes aux retours forcés des États membres dans l'ex-Yougoslavie et à la situation au Kosovo.

Textes et actions ciblées du Comité des Ministres

■ Depuis 1975, le Comité des Ministres s'est occupé de questions comme l'apatridie, l'éducation, l'emploi, la mobilité, le logement et les soins de santé.

” www.coe.int/t/cm/home_fr.asp

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

■ Le Congrès est une plaque tournante de l'action sur les questions roms. En 1993, il a défini le rôle et les responsabilités que doivent assumer les collectivités locales et régionales pour protéger les communautés roms. En décernant le prix « Dosta! », le Congrès récompense les bonnes pratiques en faveur des droits des Roms.

” www.coe.int/t/congress/default_fr.asp

Le Commissaire aux droits de l'homme

■ Le Commissaire aux droits de l'homme visite les quartiers roms lors des voyages qu'il effectue régulièrement dans les États membres. Il a souligné la nécessité de mettre fin aux expulsions forcées, aux situations d'apatridie, à l'antitsiganisme et à la ségrégation, et de garantir aux Roms des conditions de logement décentes, des infrastructures minimales, la scolarisation et l'accès aux soins de santé. Il a aussi affirmé qu'il était nécessaire que les Roms soient représentés au sein des organes politiques décisionnels.

” www.coe.int/fr/web/commissioner

La Convention et la Cour européennes des droits de l'homme

■ En juin 2010, la Cour avait déjà prononcé une vingtaine d'arrêts qui portent sur le respect du mode de vie des Roms, le droit au logement, les mauvais traitements policiers, le placement d'enfants roms dans des écoles spéciales. Le Protocole n° 4 de la Convention interdit les expulsions collectives.

■ Pendant quinze ans, le Conseil de l'Europe et le Centre européen des droits des Roms (CEDR) ont organisé à Strasbourg des sessions annuelles de formation destinées aux juristes sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne concernant les Roms. Depuis 2011, des sessions de formations nationales ont été organisées pour des juristes, avocats et procureurs, notamment en Bulgarie, en France, en Grèce, en Italie, en Roumanie et en Turquie.

” www.coe.int/t/dg3/romatravellers/archive/default_fr.asp

La Charte sociale européenne

Les Roms invoquent de plus en plus la Charte, qui protège les droits économiques et sociaux. La première réclamation portant sur les Roms date de 2003 et concerne le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique.

” www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/default_fr.asp

La lutte contre le racisme et l'intolérance

La Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) s'emploie sans relâche à dénoncer l'antitsiganisme et la discrimination. Elle a aussi demandé aux médias de couvrir les questions roms de manière responsable.

” www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_fr.asp

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

La charte, adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1998, assure la protection et la promotion du romani parmi les langues protégées.

” www.coe.int/t/dg4/education/minlang/default_fr.asp

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Ce traité vise à préserver et à développer les cultures et les identités des minorités. Certains pays mentionnent expressément les Roms sur la liste des minorités présentes sur leur territoire.

” www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/default_FR.asp



Fiche 9

Dernières avancées de la lutte pour les droits des Roms

La « Déclaration de Strasbourg »

■ Les événements de 2010, lors desquels des Roms ont été expulsés d'Europe occidentale, ont amené le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, à prendre une initiative afin d'aider les Roms d'une manière plus ciblée, mieux coordonnée et multidimensionnelle.

■ Il a invité des représentants des 47 États membres du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de la communauté rom à se réunir à Strasbourg pour condamner la discrimination et s'engager à améliorer la situation. La « Déclaration de Strasbourg » a été adoptée à cette occasion, donnant lieu à de nouvelles initiatives concernant les Roms. Un Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms a été nommé et une équipe constituée pour piloter les actions.

” *Déclaration de Strasbourg :*
[http://hub.coe.int/web/coe-portal/event-files/
our-events/council-of-europe-meeting-for-roma](http://hub.coe.int/web/coe-portal/event-files/our-events/council-of-europe-meeting-for-roma)

La formation de médiateurs (ROMED)

■ Début 2011, le Conseil de l'Europe a lancé un projet de formation de médiateurs, pour la plupart issus de la communauté rom, afin de faciliter la communication entre les communautés roms et les institutions publiques sur des questions concrètes comme la scolarisation des enfants, l'accès aux soins, le logement et l'emploi. Des experts du Conseil de l'Europe et des formateurs spécialisés, souvent d'origine rom eux-mêmes, dotent les médiateurs des compétences dont ils ont besoin pour assurer une médiation efficace et impartiale entre les autorités locales et la communauté rom. Plus d'une vingtaine de pays participent au programme. D'autres pays vont rejoindre ce programme, grâce notamment à une aide financière de l'Union européenne, qui fait de cette initiative une action conjointe des deux institutions depuis la mi-2011.

” <http://romed.coe-romact.org/fr>

Le programme ROMACT

■ Ce programme joint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne vise depuis 2013 à renforcer la capacité des autorités locales et régionales (élus, mais aussi cadres de l'administration publique), à développer et à mettre en œuvre des projets pour l'inclusion des Roms.

” <http://coe-romact.org/>

La mise en commun des tactiques éprouvées

■ Une base de données est disponible en ligne, dans laquelle les pouvoirs nationaux et locaux, les ONG et toute personne s'occupant des questions roms peuvent trouver les bonnes pratiques déjà mises en œuvre. L'idée est de dresser un catalogue de mesures et de projets prometteurs ou ayant déjà fait leur preuve, qui pourraient être adaptés à d'autres pays et contextes, afin de créer un élan induisant des changements positifs et durables en Europe.



■ Parallèlement, un groupe intergouvernemental d'experts désignés par les 47 États membres du Conseil de l'Europe se réunit deux fois par an. Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), qui a succédé en 2001 au MG-S-ROM, sert de lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre États membres, notamment au travers de la publication de rapports thématiques sur des sujets tels que le logement social, la légalisation de terrains informels, la déségrégation scolaire, les mesures de prévention de l'abandon scolaire, la lutte contre l'antitsiganisme et le discours de haine, etc. Rendant compte directement au Comité des Ministres, le CAHROM peut lui soumettre des avis ou des recommandations pour adoption, et l'alerter sur des questions nouvelles nécessitant une attention urgente.

” <http://hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom>

■ Aux niveaux régional et local, un tel échange de bonnes pratiques et d'expérience se fait dans le cadre de l'Alliance des villes et des régions pour l'intégration des Roms dont la création a été décidée lors du Sommet des maires de septembre 2011. L'alliance a été lancée officiellement lors de la 24^e Session du Congrès, le 20 mars 2013.

Un Institut européen pour les Roms ?

■ Tout dernièrement, George Soros de Open Society Foundations (OSF) et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ont lancé la proposition de créer un institut européen pour les Roms qui aurait pour but de lutter contre les préjugés, promouvoir une meilleure image des Roms. Cette initiative présentée aux Représentations permanentes des États membres en mai 2013 est en cours de consultation sur sa faisabilité avec différents acteurs, y compris la Commission européenne.

Fiche 10

Les Roms et les autres organisations et initiatives internationales

Le nouveau cadre stratégique de l'Union européenne

■ Plusieurs résolutions sur les Roms ont été adoptées par le Parlement européen depuis les années 1970. Des programmes et des conférences ont été également lancés pour faire aboutir les politiques en faveur des Roms, notamment le programme Phare.

■ L'émotion suscitée à l'été 2010 par la diffusion dans les médias du monde d'images de communautés roms expulsées d'Europe de l'Ouest a poussé la Commission européenne à établir, le 5 avril 2011, un cadre avec des objectifs précis en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de logement pour les Roms. Les États membres doivent s'assurer notamment que tous les enfants roms achèvent leur cursus dans l'enseignement primaire, que l'écart de taux d'emploi entre Roms et non-Roms est réduit, que le taux de mortalité infantile parmi les populations roms diminue, que l'accès au logement est favorisé et que les fonds déjà distribués sont mieux utilisés.

” *Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020:*
<http://eur-lex.europa.eu/>

L'Union européenne et les Roms:
http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

■ Des enquêtes effectuées par la FRA, comme EU-MIDIS, ont fait apparaître que les préjugés, l'intolérance et la discrimination affectent une large proportion de Roms résidant dans les États membres, dont la plupart sont des citoyens de l'UE.

■ En avril 2011, la Commission européenne a publié une Communication sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms allant jusqu'à 2020, qui invitait la FRA à mettre en place un système de suivi solide dans l'ensemble des États membres, à assister la mise en œuvre du programme européen d'intégration des Roms à l'échelle de l'UE et à mesurer régulièrement les progrès sur le terrain. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit toute discrimination fondée « sur [...] la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales ». Les chapitres consacrés aux libertés et à la solidarité établissent le droit à l'éducation et le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux. La Charte garantit également le respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

” <http://fra.europa.eu/fr/theme/roms>

« Point de contact » de l'OSCE

■ L'OSCE a adopté plusieurs résolutions qui concernent les populations roms. En 1994, elle décide d'instituer un « Point de contact pour les questions relatives aux Roms et aux Sintés » afin de soutenir les droits civils et politiques de ces populations, et de prévenir ou de résoudre des conflits dans les pays du sud-est de l'Europe. Racisme et discrimination, questions de logement, santé et emploi, accès à l'éducation, participation des Roms à la vie publique, tels sont les angles traités par cette initiative.

” *Questions sur les Roms à l'OSCE, à travers le BIDDH :*
<http://www.osce.org/odihr/44247> (en anglais)

Organisation des Nations Unies

Les Roms apparaissent dans les textes des Nations Unies à partir de 1977. En 1979, le Conseil économique et social (Ecosoc) reconnaît l'Union romani internationale comme organisation non gouvernementale représentative des Roms. L'Unesco et l'Unicef participent à la réflexion sur la situation éducative des enfants roms et contribuent à des projets qui ont trait à la langue romani. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été concerné par la situation des Roms d'Europe centrale et orientale. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd) est également là pour alerter les pays lorsqu'il est fait état d'une discrimination à l'égard des Roms.

” *Questions roms à l'ONU :*
[www.unesco.org/new/fr/education/themes/
strengthening-education-systems/inclusive-education/
roma-children/](http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/strengthening-education-systems/inclusive-education/roma-children/)

La Décennie pour l'intégration des Roms (2005-2015)

En 2005, neuf pays d'Europe de l'Est se rassemblent autour d'une nouvelle initiative qui entend, grâce au développement humain, mettre fin aux discriminations raciales dont sont victimes les populations roms. Cet objectif passe par l'amélioration des conditions économiques et sociales des Roms. La Décennie réunit gouvernements, organisations intergouvernementales comme le Conseil de l'Europe et les ONG roms. L'accent est mis sur l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, l'élimination de la pauvreté, de la discrimination raciale et de genre. Douze États participent aujourd'hui à la Décennie pour l'intégration des Roms : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », le Monténégro, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Espagne. La Slovénie a le statut d'observateur. Le Fonds européen pour l'éducation des Roms finance des projets d'intégration des Roms dans les systèmes éducatifs. Il reçoit des fonds des gouvernements, d'organisations multilatérales et de sources privées.

” www.romadecade.org

Ressources du Conseil de l'Europe

Bibliographie sur l'éducation des enfants roms en Europe :

www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoculture_fr.asp

Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe :

www.coe.int/fr/web/commissioner/home

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance :

www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_fr.asp

Conseil de l'Europe, Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (CAHROM) : hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom

Conseil de l'Europe – Roms et les Gens du voyage :

www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default_fr.asp

Cour européenne des droits de l'homme – jurisprudence :

www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/theme%20factsheets/romarightsindex_fr.asp

Dosta! : www.dosta.org/fr

Éducation des enfants roms en Europe – Textes et activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006.

Éducation des enfants roms en Europe (projet) :

http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/TextsActivitiesISBN_FR.pdf

« Ensuring access to rights for Roma and Travellers » : www.coe.int/roma

Fiches pédagogiques sur l'histoire des Roms :

www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoculture_fr.asp

Fiches thématiques de la Cour européenne des droits de l'homme sur les Roms : http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Roma_FRA.pdf

Génocide rom (site commun entre l'OSCE-BIDDH et le Conseil de l'Europe) : www.roma-genocide.org/fr

Glossaire terminologique raisonné sur les Roms : www.coe.int/roma (sous Outils et textes de référence)

Itinéraire de la culture et du patrimoine des Roms : www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/roma_fr.asp

Liégeois, J.-P., *Le Conseil de l'Europe et les Roms, 40 ans d'action*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2010.

Liégeois, J.-P., *Roms en Europe*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2007 (voir la bibliographie à la fin de l'ouvrage).

Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms : www.coe.int/t/democracy/migration/bodies/srsg_fr.asp

Ressources générales

Banque mondiale (projets pour les Roms) :

www.worldbank.org/roma

Bibliographie de l'association « Me sem Rom »

www.mesemrom.org/Biblio.pdf

« Me sem rom » signifie « je suis rom » en romani. L'association suisse Mesemrom, créée en juin 2007 à Genève, a pour but de sensibiliser l'opinion publique et les autorités aux difficultés que rencontre la population rom.

Bibliographie du Centre national de documentation pédagogique (France) :

www2.cndp.fr/revueVEI/159/bibliographie_159.pdf

Bibliographie du site FYI France : www.fyifrance.com/gypsybib.htm

Bureau européen d'information pour les Roms (ERIO) :

www.erionet.snappages.com/french

Créé en 2003 et basé à Bruxelles, le bureau contribue aux discussions politiques au sujet des Roms en fournissant de l'information et des données approfondies.

Centre européen des droits des Roms (CEDR) : www.errc.org

Établi en 1996, le centre apporte les outils nécessaires aux populations roms pour combattre la discrimination et obtenir un accès équitable à la justice, à l'éducation, au logement, à la santé et aux services publics. Il dispose du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

Collectif national droits de l'homme : www.romeurope.org

Colorful but Colorblind : <http://roma.glocalstories.org>

Une collection de 25 courts-métrages dans le cadre d'un projet de dix-huit mois visant à remédier aux stéréotypes hostiles aux Roms en Europe centrale et orientale.

Décennie pour l'intégration des Roms: www.romadecade.org

Fond pour l'éducation des Roms (REF): www.romaeducationfund.org

Fondation sociale et culturelle rom: www.icfoundation.ro

La fondation promeut l'identité culturelle rom dans le monde entier pour favoriser la paix, l'harmonie et la compréhension entre les pays.

Forum européen pour les Roms et les Gens du voyage: www.ertf.org

Musée de la culture rom (en tchèque et en anglais): www.rommuz.cz

Patrin (journal web sur la culture tsigane): www.reocities.com/~patrin/

Radio Prague: <http://romove.radio.cz/fr/>

Ce site propose de nombreux liens vers des articles sur l'histoire générale des Roms, la situation des Roms depuis 1989, la vie familiale traditionnelle.

RomNews Society: www.romnews.com

Cette organisation favorise l'échange d'information sur les Roms. Elle combat les préjugés sur les Roms et met en valeur leur culture et leurs traditions.

L'Union européenne et les Roms: <http://ec.europa.eu/roma>

Voir en particulier les études de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) entreprises par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) qui interroge les groupes d'immigrés et de minorités ethniques (et notamment les Roms) sur leur expérience de victime de discrimination ou d'attaque criminelle dans leur vie quotidienne.

Union romani (Espagne): <http://www.unionromani.org>

Voix des Roms: <http://rroms.blogspot.com/>

Willers, Marc (juriste et expert en droits de l'homme), *Ensuring access to rights for Roma and Travellers: The role of the European Court of Human Rights*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2009.

On estime que quelque 10 à 12 millions de Roms vivent dans l'ensemble des pays d'Europe. Ils forment l'une des communautés les plus défavorisées, confrontée quotidiennement à des cas de discrimination et à des insultes racistes.

Afin de lutter contre les préjugés dont sont victimes les gens du voyage, le Conseil de l'Europe s'est engagé depuis de nombreuses années en coordonnant, par exemple, un réseau de médiateurs qui favorise le dialogue.

Ce dépliant met ainsi en évidence la richesse de leur identité, ainsi que les traitements qu'ils ont subis au cours des siècles. Il présente également les dernières avancées dans la lutte pour le droit des Roms et le rôle joué par leurs représentants, ainsi que par les grandes organisations internationales, dans la définition des politiques qui les concernent.

www.coe.int/roma

Premis 166614

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent.

Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE